

# Camp éclaireurs 2018



C'est avec un grand enthousiasme et une excitation débordante que nous vous invitons au grand camp d'été qui se tiendra cette année à Dourbes ! Enfin, l'année se termine et l'événement que tout le monde attend arrive à petits pas.

Cette année nous nous envolons au nord dans les pays scandinaves à la découverte des vikings.

## A lire attentivement...

### 1. Pour les éclaireurs

Le jour du départ, l'uniforme doit être impeccable et complet, chemise avec tous les insignes requis par notre merveilleuse fédération à savoir :

- L'insigne Scout rond blanc
- L'insigne éclaireur
- La promesse pour ceux qui l'ont

Mais aussi si possible :

- Les bandes de patrouille et de totem
- Le totem brodé

Et évidemment le foulard !!!

Sans ça, vous ne pourrez pas participer à ce camp ! (Ou pire, on pourrait vous prendre pour des scouts de Rebecq, voire de Saintes...)

### 2. Pour les CP et SP uniquement

N'oubliez pas qu'il faut encore préparer vos malles. Nous restons à votre disposition en cas de questions, d'interrogations quant au contenu de celle-ci.

Nous vous rappelons également que les malles de patrouille devront, cette année, contenir une hache, une scie et un maillet (que vous pouvez, évidemment, retrouver aux locaux).

Nous vous répétons également que si vous voulez construire des lits (mini pilotis), n'oubliez pas de regarder quelques inspirations et plans sur internet pour vous éclairer dans votre démarche d'entrepreneur-bâtitseur.

### 3. La caisse de patrouille

N'oubliez pas de tenir à l'oeil votre caisse de patrouille. Cet argent vous sera utile essentiellement lors du hike et du concours cuisine, mais il peut également servir à se partager certains petits plaisirs (certes superflus !) en patrouille.

Il nous semble tout de même important de préciser que tous les membres de la patrouille ont droit au même régime, c'est-à-dire que nous ne tolérerons pas que ce soit l'argent de maman et papa qui vous permette de passer un agréable hike. C'est avec l'argent gagné pendant l'année que l'on profite de son hike !

Nous apprécierions d'ailleurs un petit bilan de l'année et un aperçu des ambitions pour le camp à venir de la part des cp/sp !

## Les formalités du camp

### 1. Pré-camp

Cette année, un pré-camp sera organisé exclusivement pour les CP, SP et aînés du 15 au 17 juillet. Le rendez-vous sera à 14h à l'endroit de camp.

### 2. L'endroit de camp

L'adresse précise de l'endroit est : rue de Fays, 5670 Dourbes.

Attention, cette année nous vous convions, chers parents, à participer aux constructions. Il vous sera également possible de dormir sur place si vous le désirez. Merci de nous prévenir afin que nous sachions prévoir en quantité suffisante la nourriture nécessaire au repas de midi et du soir

### 3. L'aller

Pour l'aller, les parents sont invités à les conduire à l'endroit de camp le 17 juillet à partir de 14h00.

Nous vous offrirons bien évidemment un verre de bienvenue à votre arrivée.

Comme les années précédentes nous vous convions, chers parents, à participer aux constructions. Il vous sera également possible de dormir sur place si vous le désirez.

Merci de nous prévenir afin que nous sachions prévoir en quantité suffisante la nourriture nécessaire au repas de midi et du soir.

### 4. Le retour

Le retour s'effectuera en train. (À moins qu'on revienne à pied s'ils sont ENCORE en grève). Nous vous tiendrons informer par sms de l'heure exacte mais nous serons certainement à la gare de Tubize aux alentours de 16-17h, heure locale le dimanche 31 juillet.

## 5. Le prix

Le prix du camp s'élève à 153€ par éclaireur. Cette somme est à verser au plus tard pour le 1er juillet 2018 sur le compte éclaireurs avec en communication CAMP ECLAIREURS NOM + PRENOM.

N° de compte : BE79 0016 2682 9133

## 6. Petit conseil

Certaines mutuelles remboursent une partie (voir même la totalité) du prix du camp à condition de leur fournir une attestation de participation. Ces formulaires seront à votre disposition auprès du chef d'unité à la rentrée scoute de septembre 2018.

## 7. Le courrier

Si vous le désirez, vous pourrez leur écrire quelques lignes pendant le camp. Cela est peut-être un peu « dépassé » pour certains, mais après tout, une lettre au lieu d'un sms met du charme et de l'authenticité aux camps scouts.

L'adresse pour le courrier : rue des Fagnolle 44, 5670 Dourbes.

N'oubliez pas de mentionner 18RP Tubize + « nom » et « prénom » sur la lettre car le propriétaire a d'autres prairies dont il les fait louer par d'autres unités également.

## Divers

### 1. La fiche médicale

Il est indispensable que vous la remplissiez **attentivement et scrupuleusement**. Elle nous permettra de prendre les éventuelles dispositions nécessaires ou particulières concernant votre enfant.

Veillez à ce que votre enfant soit vacciné contre le tétanos et qu'il soit en ordre de rappels.

N'oubliez pas de joindre 4 vignettes de mutuelle.

### 2. La préparation du sac

Nous vous faisons confiance concernant la préparation de votre sac. Vous savez probablement mieux que nous ce dont votre enfant a besoin. Nous vous faisons quand même un petit rappel des choses qui doivent ou non s'y trouver. Il est important que votre enfant participe activement à la préparation de son sac, afin qu'il sache lui aussi ce dont il dispose.

Voici un petit aperçu :

- Un matelas pneumatique et ses pipettes ! (sans fuite ou prévoir des rustines)
- Un sac de couchage
- Une couverture bien chaude pour les veillées
- Un plus petit sac pour pouvoir partir en jeu
- De quoi dormir (votre pyjama préféré, votre nounours, la photo de Kendji Girac ou de Maître Gims...)
- Des essuie-mains et des gants de toilette (marqués car rien ne ressemble plus à un gant de toilette qu'un autre gant de toilette).
- Un maillot
- Une trousse de toilette comprenant tout le nécessaire pour votre hygiène corporelle et buccale. (Pensons à notre belle nature et à nos belles rivières, pensez peut-être à prendre du savon écologique au Ph neutre)
- Médicaments personnels et crème solaire
- De quoi éventuellement écrire à vos parents
- Shorts et pantalons en suffisance
- Des T-shirts (une dizaine)
- Une paire de chaussettes par jour (plus quelques-unes de rechange)
- Un slip par jour
- Deux bons gros pulls
- Un sac à linge sale (en tissu pour éviter l'humidité)
- Une ou plusieurs paires de chaussures de marche
- Une paire de chaussures relax
- Une paire de chaussures pour aller dans l'eau
- Une paire de bottes

- Essuies de vaisselle (à voir avec votre cp si votre malle en contient)
- Canif ou Opinel (pas l'imitation du couteau de Rambo)
- Casquette ou un bob
- Lampe de poche
- Les clefs de la voiture de papa (et/ou de maman)

En plus de tout ceci, nous demandons aux CP/SP de réfléchir en patrouille à un blason ou à un porte-étendard. Nous aimons raviver les traditions ! C'est toujours plus chouette d'avoir un camp vivant avec plein de couleurs !

### 3. Ce qui est déconseillé

Appareil photo, objets de valeur, ... En effet, nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, vol ou de détérioration de ceux-ci.

### 4. Ce qui est interdit

Pétards, armes, cigarettes et alcool, GSM, lecteurs MP3, DVD, CD, tablettes... qui seront automatiquement confisqués.

Seuls le Cp et le Sp de chaque patrouille seront autorisés à amener leurs GSM et ils seront confiés aux animateurs au début du camp. Nous ne partons pas en camp pour alimenter votre fil d'actualité sur les réseaux sociaux...

### 5. L'argent de poche

Nous vous confions, chers parents, le soin de décider ce qui est bien pour votre enfant mais souhaitons vous rappeler qu'un camp éclairé est un moment privilégié de vie en communion avec la nature et de retour aux sources (vie en communauté, partage, solidarité, ...), bref, vous l'aurez compris, nous avons dans l'esprit que l'argent de poche ne doit certainement pas être une obligation.

De plus, il y a de fortes chances que votre enfant n'ait pas l'occasion de s'en servir.

Si vous estimez cependant qu'il est nécessaire que votre enfant parte avec du liquide, sachez que nous estimons que 15€ sont largement suffisants.

## 6. Les visites au camp

Comme nous le rappelons chaque année, il est très fortement déconseillé aux parents de venir voir leur enfant pendant le camp. N'est-ce pas pour en être débarrassé que vous nous les envoyez chaque année avec tant de plaisir pour 15 jours ?

Vos enfants sont là pour passer 15 jours ensemble et, encore une fois dans un esprit de mettre tous les éclairs sur un même pied, nous pensons que le fait de voir les parents d'un autre éclair venir dire bonjour, pourrait rendre triste voire jaloux les autres.

Nous insistons vraiment sur ce point et espérons que vous saurez nous comprendre...

## Récapitulatif

Documents importants à remplir :

- Fiche médicale + vignettes de mutuelle + carte d'identité
- Autorisation parentale de participation au camp

Ces documents se trouvent à la fin du digest et sont à renvoyer complétés et signés avant le 1er juillet 2018 chez :

VELTER Julie (Nyala)  
Rue de l'Alliance 69, 1480 Clabecq  
0471/17.35.51

Voici les coordonnées des différents animateurs pour la moindre question ou pour un petit renseignement :

L'animatrice responsable

VELTER Julie (Nyala – Dolce Vita)  
Rue de l'Alliance 69, 1480 Clabecq  
0471/17.35.51 – velterjulie@gmail.com



Vos animateurs

TODDE Jonathan (Sarigue – Dès que le vent soufflera)  
Rue Lelièvre 24, 5000 Namur  
0468/53.55.66 – todde-jonathan@hotmail.fr



HEINEN Victor (Jaguarondi – On ne demande qu'à en rire)  
Rue des Frères Taymans 198, 1480 Tubize  
0472/74.18.92 – victor.heinen@hotmail.com



Cette année, des chefs viendront en renfort pour nous aider à assurer l'animation de vos enfants. Le staff loups viendront au début (car ils ont quand même leur propre camp à animer) et le staff pionniers également qui seront présent après le hike.

N'oubliez pas qu'une adresse mail éclaireurs existe et de la privilégier avant tout ([leseclaireurs@scoutsdetubize.be](mailto:leseclaireurs@scoutsdetubize.be))

En cas d'extrême urgence, et si aucun de ceux-ci ne donne de réponse, voici le numéro d'Angora, cheffe d'unité : 0475/86.62.09





## Fiche santé individuelle

À compléter par les parents ou représentant légal tout membre majeur au début de chaque année scout, avant le camp ou la formation.

Emplacement pour  
une vignette de mutuelle  
Coller ici

Emplacement pour  
une vignette de mutuelle  
Coller ici

**Cette fiche a pour objectif d'être au plus près de votre enfant/de vous-même en cas de nécessité. Elle sera un appui pour les animateurs ou le personnel soignant en cas de besoin. Il est essentiel que les renseignements que vous fournissez soient complets, corrects et à jour au moment des activités concernées. N'hésitez pas à ajouter des informations écrites ou orales auprès des animateurs si cela vous semble utile.**

### Identité du participant

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le .....

Adresse : rue ..... n° ..... bte .....

Localité : ..... CP : ..... tél. / GSM : .....

Pays : ..... E-mail : .....

### Personnes à contacter en cas d'urgence

Nom – Adresse : .....

Lien de parenté : ..... tél. / GSM : .....

E-mail : .....

Nom – Adresse : .....

Lien de parenté : ..... tél. / GSM : .....

E-mail : .....

### Médecin traitant

Nom – Adresse : .....

..... tél. / GSM : .....

### Informations confidentielles concernant la santé du participant

Le participant peut-il prendre part aux activités proposées ? (sport, excursions, jeux, natation...)

.....

Raisons d'une éventuelle non-participation .....

.....

Y a-t-il des données médicales spécifiques importantes à connaître pour le bon déroulement de l'activité/ du camp ? (ex. : problèmes cardiaques, épilepsie, asthme, diabète, mal des transports, rhumatisme, somnambulisme, affections cutanées, handicap moteur ou mental...) Indiquez la fréquence, la gravité et les actions à mettre en œuvre pour les éviter et/ou y réagir.

.....

.....

.....



Quelles sont les maladies ou les interventions médicales qu'a dû subir le participant ? (+ années respectives) ?  
(rougeole, appendicite...) .....

Le participant est-il en ordre de vaccination contre le tétanos ? Oui - Non

Date du dernier rappel : .....

Le participant est-il allergique à certaines substances, aliments ou médicaments ? Oui - Non

Si oui, lesquels ? .....

Quelles en sont les conséquences ? .....

A-t-il un régime alimentaire particulier ? Si oui, lequel ? .....

Autres renseignements concernant le participant que vous jugez importants (problèmes de sommeil, incontinence nocturne, problèmes psychiques ou physiques, port de lunettes ou appareil auditif...) .....

Le participant doit-il prendre des médicaments ? Si oui lesquels : .....

En quelle quantité ? .....

Quand ? .....

Est-il autonome dans la prise de ces médicaments ? (Nous rappelons que les médicaments ne peuvent pas être partagés entre les participants) .....

### Remarques

Les animateurs disposent d'une boîte de premiers soins. Dans le cas de situations ponctuelles ou dans l'attente de l'arrivée du médecin, ils peuvent administrer les médicaments cités ci-dessous et ce à bon escient :  
*paracétamol, lopéramide (plus de 6 ans), crème à l'arnica, crème Euceta® ou Calendee!®, désinfectant (Cédium® ou Isobétadine®), Flamigel®.*

*« Je marque mon accord pour que la prise en charge ou les traitements estimés nécessaires soient entrepris durant le séjour de mon enfant par le responsable de centre de vacances ou par le service médical qui y est associé. J'autorise le médecin local à prendre les décisions qu'il juge urgentes et indispensables pour assurer l'état de santé de l'enfant, même s'il s'agit d'une intervention chirurgicale à défaut de pouvoir être contacté personnellement. »*

Date et signature du parent

Date et signature du parent

*Les informations contenues dans la fiche santé sont confidentielles. Les animateurs à qui ces informations sont confiées sont tenus de respecter la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée ainsi qu'à la loi du 19 juillet 2006 modifiant celle du 3 juillet 2005 relative aux droits des volontaires (notion de secret professionnel stipulée dans l'article 458 du Code pénal). Les informations communiquées ici ne peuvent donc être divulguées si ce n'est au médecin ou tout autre personnel soignant consulté. Conformément à la loi sur le traitement des données personnelles, vous pouvez les consulter et les modifier à tout moment. Ces données seront détruites un an après le séjour si aucun dossier n'est ouvert.*





# AUTORISATION PARENTALE

**Concerne : tous les membres qui ont moins de 18 ans, même les animateurs ou les invités.**

Coordonnées de l'animateur responsable du groupe :

Prénom, nom : .....

Adresse complète : .....

À compléter par le parent/tuteur :

Je soussigné(e) (prénom, nom) : .....

père                      mère                      tuteur                      répondant

autorise (prénom, nom) .....

à participer aux activités des      Baladins              Louveteaux              Éclaireurs              Pionniers  
de l'unité ..... (code de l'unité et nom complet) qui se déroulera  
du ..... / ..... / ..... au ..... / ..... / ..... à .....

Pour cette période :

- Je le/la place sous l'autorité et la responsabilité de ses animateurs.
- Je marque mon accord pour que soient administrés, uniquement en cas de nécessité, les médicaments repris de manière exhaustive dans la fiche santé.
- Je marque mon accord pour que la prise en charge ou les traitements estimés nécessaires soient entrepris durant le séjour de mon enfant par le responsable de centre de vacances ou par le service médical qui y est associé. J'autorise le médecin local à prendre les décisions qu'il juge urgentes et indispensables pour assurer l'état de santé de l'enfant, même s'il s'agit d'une intervention chirurgicale à défaut de pouvoir être contacté personnellement.
- Les animateurs m'ont informé du programme d'animation en ce compris les modalités d'organisation des activités et déplacements en autonomie (activités et déplacements de patrouille par exemple).
- Je l'autorise à quitter le territoire belge sans être accompagné de ses parents/tuteurs/répondants. <sup>(1)</sup>

Fait à ..... le .....

Signature<sup>(2)</sup>

(1) Cette dernière phrase est à biffer pour les camps en Belgique

(2) Pour les camps à l'étranger, il est nécessaire de faire légaliser la signature par l'administration communale

